

Capacité professionnelle des intermédiaires en opérations de banques et services de paiement (IOBSP) – Complémentaire

RS5755 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41054
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE ·
SIRET : 11002001300097

Partenaires habilités

56 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 56 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACF	89337802600015	Former et organiser l'évaluation
ACTPROFORM	91439351700018	Former et organiser l'évaluation
AJP FORMATION	82229430200036	Former et organiser l'évaluation
AM FORMATION	90125847500028	Former et organiser l'évaluation
AM&JT	83459512600014	Former et organiser l'évaluation
ASHLER ET MANSON	53270064800027	Former et organiser l'évaluation
ASSURANCE FORMATION AUDIT ACCOMPAGNEMENT	44449588100021	Former et organiser l'évaluation
ASSURANCES ET INSTITUT DE FORMATION	79035539000028	Former et organiser l'évaluation
ASSUR'PREPA	85258350900017	Former et organiser l'évaluation
AXELERANCE FORMATION	51164901400046	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 56 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5755-capacite-professionnelle-des-intermediaires-en-operations-de-banques-et-services-de-paiement-iobsp-complementaire/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'article L. 519-1 du Code monétaire et financier définit l'intermédiation comme « l'activité qui consiste à présenter, proposer ou aider à la conclusion des opérations de banque ou des services de paiement ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation ».

L'article R. 519-1 dudit code précise le contenu de l'opération même d'intermédiation dans les termes suivants : « est considéré comme présentation, proposition ou aide à la conclusion d'une opération de banque ou à la fourniture d'un service de paiement le fait pour toute personne de solliciter ou de recueillir l'accord du client sur l'opération de banque ou le service de paiement ou d'exposer oralement ou par écrit à un client potentiel les modalités d'une

opération de banque ou d'un service de paiement, en vue de sa réalisation ou de sa fourniture ».

Aussi,

la certification doit permettre aux stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité d'intermédiation en opérations de banque (ex : crédit) et en services de paiement des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation élaboré par les organisations représentatives de la profession et approuvé par arrêté du ministre de l'Économie.

Ainsi, l'intéressé pourra accéder à un niveau supérieur de capacité professionnelle des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement sous réserve de justifier en amont soit d'une expérience professionnelle acquise sur des fonctions à la réalisation d'opérations de banque et de services de paiement, soit du niveau de compétence inférieur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Compétences générales sur l'environnement juridique du secteur bancaire et de l'opération de banque et de services de paiement, sur la relation avec le client et sur la lutte contre le blanchiment ;
- Compétences techniques sur une ou plusieurs opérations (Crédit consommation et crédit de trésorerie, et/ou regroupement de crédits, et/ou services de paiement, et/ou le crédit immobilier).

Selon le code monétaire et financier, à partir d'une base de connaissances :

- Environnement général relatif au crédit, aux garanties et à l'environnement bancaire ;
- Environnement juridique de l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement ;
- Une ou plusieurs opérations de banque et/ou les services de paiement et leurs mécanismes.

Les principales compétences du professionnel exerçant une activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement sont les suivantes :

- Gérer la relation avec le client
- Prendre en compte les besoins du client,
- Appréhender l'assurance des emprunteurs,
- Assurer les diligences de lutte contre le blanchiment des capitaux,
- Apporter au client une bonne information,
- Analyser les documents à recueillir,
- Présenter, proposer ou aider à la conclusion d'une opération de banque ou de services de paiement.

La certification initiale en matière d'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement atteste des compétences suivantes :

- Connaître l'environnement général relatif au crédit, aux garanties ainsi qu'à l'activité des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement;
- Appréhender l'assurance des emprunteurs ;
- Connaître les règles de bonne conduite ;
- Connaître les différentes opérations de banque et ses mécanismes (crédit consommation et crédit de trésorerie, regroupement de crédits, les services de paiement et le crédit immobilier);
- Gérer la relation avec le client ;
- Présenter, proposer ou aider à la conclusion d'une opération de banque ou de services de paiement.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code monétaire et financier : Art. L. 519-3-3, R. 519-8 à R. 519-10, R. 519-11-2, R. 519-12 et R. 519-14

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Disposer d'une expérience professionnelle sur des fonctions liées à la réalisation d'opérations de banque ou de services de paiement ou justifier

L'obtention du niveau de compétence visée à l'article R. 519-10 du code monétaire et financier.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2022

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5755/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	360
----------------------	-----

Parcours menés à terme	354
------------------------	-----

Taux d'achèvement	98 %
-------------------	------

Période	02/2022 – 06/2024
---------	-------------------

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	389
----------------------	-----

Montant total engagé	286 519 €
----------------------	-----------

Coût moyen par dossier	737 €
------------------------	-------

Durée moyenne	68 h
---------------	------

Période	01/2022 – 01/2023
---------	-------------------

France compétences	95 %
--------------------	------

Reste à charge titulaire	4 %
--------------------------	-----

Entreprise	1 %
------------	-----

France Travail	0 %
----------------	-----

Régions	0 %
---------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.